LE SIA : RGA et LPN - Les grandes étapes Pour les Armuriers

Avant le 1/10/2020 :

- Ouvrir un compte sur le site RGA du ministère de l'intérieur. (1)
- Relever sur le site RGA les codes RGA de chaque modèle d'arme en stock. (2)
- Si le modèle n'a pas de code RGA, le faire créer sur le site RGA (démarche en ligne) (3)

Le 1/10/2020

- Ouvrir un compte professionnel pour avoir accès au LPN (4)
- Transmettre le N° identifiant SIA aux grossistes pour qu'ils puissent enregistrer les ventes.

A partir du 1/10/2020

- Pour une arme achetée aux grossistes après le 1/10 : Ouvrir le site LPN et entrer la vente dans le LPN avec le n° d'encodage de l'arme et l'identité du client.
- Le site accède directement au FINIADA et à l'inventaire des armes du client pour valider la vente.
- Pour la vente d'une arme du stock d'avant le 1/10 : aller sur le site du LPN et déposer le n° RGA + le n° Série de l'arme
- Le site LPN génère un « Numéro d'encodage » unique pour l'arme
- Récupérer le « Numéro d'encodage de l'arme
- Entrer la vente dans le LPN avec le n° d'encodage et l'identité du client.
- Le site accède directement au FINIADA et à l'inventaire des armes du client pour valider la vente.
- A la réception d'une arme n'ayant pas de n° RGA, on peut la déclarer avec le code RGA AA000 (réservé aux armes non identifiées) et son n° de série. Il faudra ensuite renseigner correctement la ligne avec un bon Code RGA avant de pouvoir vendre l'arme.
- A chaque réception d'une commande envoyée par un grossiste, ouvrir le site LPN et valider d'un clic la réception de chaque arme présente dans la commande qui aura été déclarée la veille par le grossiste. C'est à ce moment que se fait le transfert de responsabilité.
- Déclarer progressivement l'intégralité des armes du stock en indiquant n° RGA + le n° Série de chaque arme. L'intégralité du stock doit être déclarée à la fin de l'année.
- Pour les possesseurs de systèmes informatiques adaptés (DITEL par exemple), il est possible de faire une intégration en masse du stock comme le font les grossistes.
- 1) Site : <u>https://www.sca-rga.interieur.gouv.fr/</u> Présentation Vidéo du SIA : <u>https://www.youtube.com/watch?v=IiBY6xmMbxA</u>
- 2) Tutoriel en vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=AyQSvhultoE&list
- 3) Tutoriel en vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=zQUTYT6xbYo&t=5s
- Site : <u>https://sia.registres.interieur.gouv.fr/</u> Le site sera en ligne le 1/10/2020
 Tutoriel en PDF : <u>https://www.interieur.gouv.fr/Media/Service-central-des-armes/Files/Tutoriels-SIA-du-portail-professionnels/?nomobredirect=true</u>

Tutoriels divers :

- Tutoriel en vidéo : Télécharger l'intégralité du Référentiel RGA : <u>https://www.youtube.com/watch?v=XQX7B2qn3Io</u>
- Tutoriel en PDF : 7 fiches toutes les actions à faire sur le LPN <u>https://www.interieur.gouv.fr/Media/Service-central-des-armes/Files/Tutoriels-SIA-du-portail-professionnels/?nomobredirect=true</u>